

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2015

Etaient présents (es) Mesdames, Messieurs :

Henri CHEMIN, section de STE ANNE D'AURAY,
Joseph de GHELLINCK, section de LA TRINITE SUR MER,
Serge HANUS, Président section de PLUMERGAT, Président secteur VANNES OUEST,
Jean-Yves HILIQVIN, Président section d'ARRADON,
Marie-Claire LETURGIE, section de SAINTE ANNE D'AURAY,
Claude LE TOHIC, section de PONTIVY,
Raymond MADDI, section de VANNES ,
Michel MAZURET, Président section de STE ANNE D'AURAY,
René MUGNIER, Président de la section de VANNES,
Jean PELARD, Président section de CAMPENEAC, Président du secteur de PLOËRMEL,
Thierry PETITPAIN, section d'ARRADON,
Francis PLANCKE, Président section de MERLEVEZ,
Albert RICHARD, Président section de LORIENT, Président du secteur de LORIENT,
Jean VALLOIR, Président section de CARNAC,

Invités(ée), :

Jean-Claude AUDRAIN, Président section BREHAN,
Paul QUERO, section UNC BREHAN, trésorier
Christiane GUARCH, Présidente section NEULLIAC,

Etaient absents excusés :

Alain BENOÎT, section de CAMPENEAC, pouvoir à Jean PELARD
Raymond HENRIO, section de MOREAC, Président du secteur de PONTIVY,
Marcel LIND, Président section d'AURAY - PLOUGOUMELLEN - LE BONO, Président du secteur de VANNES EST, pouvoir à Serge HANUS
Jacques MARAIS, Président section de PLOEMEUR,
Jean-Pierre MRECHES, section de CLEGUEREC, pouvoir à Raymond HENRIO,

Le Conseil d'administration s'est réuni sur convocation en date du 4 février 2015.

Henri CHEMIN ouvre la séance à 9 h 00.

Il demande à l'assistance d'observer une minute de silence, tout particulièrement à la mémoire de Jean QUERO.

Il remercie les administrateurs présents et excuse les absents.

Il passe la parole à René MUGNIER qui demande à chaque intervenant d'être succinct.

Thierry PETITPAIN demande à René MUGNIER de bien vouloir lui accorder la parole.

Thierry PETITPAIN présente sa démission en tant que vice-président de l'UNC 56, chargé de la Législation. Il indique les raisons de cette décision : concerne une prise de position de l'UNC nationale avec laquelle il est en total désaccord.

René MUTNIER lui indique que le Conseil d'administration prend bonne note de la notification de sa démission.

Henri CHEMIN le remercie pour le travail accompli au sein de l'UNC 56. A titre personnel, il partage la position de Thierry PETITPAIN, mais en tant que secrétaire général national il est contraint de se ranger à la position prise par l'UNC Nationale. Il se présente aux prochaines élections en tant que candidat au Conseil d'Administration mais ne sait pas s'il sera secrétaire général l'an prochain. Il souligne néanmoins que l'UNC est devenue la première association nationale pour les OPEX avec un effectif de 3 700 OPEX. Les associations se trouvent dans une phase difficile, car il n'y a plus le soutien de la subvention de l'ONAC qui pour certaines leur permettait de subsister. En 2014, l'UNC Nationale a accepté l'affiliations de 11 petites associations. Entre autre, certaines petites associations rejoindront localement l'UNC.

René MUGNIER demande l'approbation du compte rendu du dernier CA du 31 octobre 2014, il est approuvé à l'unanimité. Il passe la parole à Francis PLANCKE.

Albert RICHARD demande que tous les membres du conseil d'administration ait la prochaine fois un exemplaire des comptes présentés par Francis PLANCKE.

Francis PLANCKE les fera transmettre dans la convocation aux Présidents de sections.

Albert RICHARD et René MUGNIER sont les vérificateurs aux comptes présentés par Francis PLANCKE.

Francis PLANCKE donne des précisions sur certaines lignes : sur la Voix du Combattant, il y a un écart de 312 € dû au décalage d'enregistrement des annulations/créations ; la provision prévue pour l'action sociale n'a pas été entièrement utilisée. Albert Richard demande comment Jacques MARAIS et Marie-Claire LETURGIE chargés d'étudier les dossiers que les Présidents de section développent plus les motivations de la demande transmise. En effet, les mauvais gestionnaires faisant notamment des prêts à la consommation et pour qui par conséquent il reste peu pour vivre ne doivent pas être prioritaires face aux bons gestionnaires qui économisent en prévision d'une entrée en maison de retraite.

Il en ressort la non utilisation bien que prévu au budget de la somme de 12 333 €. Il propose les solutions, suivantes aux administrateurs. Ces propositions sont à soumettre pour décision aux présidents de sections lors de l'AG:

- la non prise en charge pour 2015 de l'augmentation de 50 cts de la cotisation nationale qui passe en 2015 de 4 € à 4.50 €, Cette augmentation sera prise en compte en 2016,

- la mise en place d'une provision pour le changement des sièges à la demande de JY HILLIQUIN, à la fédération départementale, la réfection des peintures du secrétariat, voir du couloir,

- la mise en place d'une provision pour assurer la pérennité au niveau départemental de notre association,
- la proposition d'insertion d'une annonce dans les journaux Ouest-France et Le Télégramme en pages régionales pour notre assemblée générale et nous faire connaître n'a pas été retenue sous l'impulsion d'Albert Richard et Claude Le Tohic.

Respectivement Président du secteur dont le recrutement est le plus faible et responsable du recrutement !

Francis PLANCKE rappelle que l'abonnement au journal La Voix du Combattant est un acte de solidarité vers et entre les adhérents.

Concernant les frais de déplacement, Francis PLANCKE demande que ceux-ci soient maintenus comme en 2014, c'est-à-dire réduits à 4 500 € maximum, de même pour les frais de réception, exceptés pour les invités au Congrès. En effet cette année à BREHAN, il s'agit d'une assemblée générale plus Congrès. Nous avons un engagement moral vis-à-vis de la section qui organise ce Congrès.

En conclusion, pour 2015, la FD 56 prend à sa charge les 50 cts d'augmentation de la cotisation nationale ; 2016, 2017, 2018, 2019, les 50 cts seront répercutés aux sections, la cotisation 2016 passera donc à 23.50 €, soit une augmentation de 0.50 €, et sera à voter à l'assemblée générale.

Francis PLANCKE rappelle que toutes les sections, association loi 1901, doivent posséder un numéro de SIRET, la procédure de demande et d'attribution figure sur le site internet UNC 56.

Henri CHEMIN précise qu'actuellement les banques demandent de nombreux documents, ce qui fait suite à une demande d'enquête générale. Et les sections recevront ce courrier de demande d'enquête.

Le conseil d'administration donne quitus au trésorier pour le résultat et le bilan 2014, ainsi que pour le prévisionnel 2015 et les tendances 2016. Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la présentation du prévisionnel 2015 en assemblée générale.

Henri CHEMIN fait part du flou de la loi concernant la « carte à cheval ». Il indique de déposer les demandes de carte du combattant auprès de l'ONAC sans cocher la case Algérie mais OPEX. Les demandes seront rejetées et dans ce cas, il s'agit d'engager une procédure de recours contentieux auprès du tribunal administratif. Plusieurs adhérents ont déjà déposé un recours suivant un modèle transmis.

Pour le 70^{ème} anniversaire de la Libération du Morbihan, une cérémonie a lieu à LORIENT le 10 mai 2015.

Toutes les associations patriotiques participent à l'organisation du pèlerinage des anciens combattants, toutes générations du feu, le samedi 13 juin 2015 à Sainte Anne d'Auray.

L'assemblée générale de l'UNC a lieu à PARIS le samedi 18 avril 2015. Henri CHEMIN, administrateur sortant du conseil d'administration national, demande l'accord du conseil d'administration de l'UNC du Morbihan pour se porter candidat aux élections. Le conseil d'administration valide sa candidature à l'unanimité.

Jean-Claude AUDRAIN, Président UNC BREHAN, présente le programme de l'assemblée générale et du congrès du samedi 25 avril 2015 à BREHAN : première partie : assemblée générale
pause et vote,
deuxième partie : congrès
puis cérémonie.

Il lui est indiqué qu'il est important de fermer la buvette dès le début du congrès. A la fin du congrès, il y a une remise de cadeau au Maire, il faut l'en avertir. Puis il sera procédé à la remise du fanion, de Mr GOURIN porte-fanion à la section de VANNES à un adhérent de BREHAN, qui sera désigné porte-fanion (à voir par Jean-Claude AUDRAIN).

Il faudra faire sortir les drapeaux en premier (voir Raymond HENRIO, responsable du protocole).

Les médailles associatives seront remises juste avant le vin d'honneur.

La visite du château de Josselin pour les conjoints :

un car est prévu pour 53 personnes. Le coût de la visite est de 4 € au lieu de 6.90 €.

Henri CHEMIN indique que les visites des conjoints ont toujours été gratuites. Il faut que cela reste ainsi et donc il faudrait déposer une demande de subvention auprès du député si cela n'a pas été fait.

En ce qui concerne les dépôts de gerbes : une gerbe au nom de la Mairie, une gerbe au nom de l'UNC 56, et si un conseiller général, un député ou un sénateur est présent s'il souhaite déposer une gerbe, elle sera à la charge de l'élu concerné.

Les candidats se représentant aux élections à BREHAN :

Alain BENOÎT, Joseph de GHELLINCK, Michel MAZURET, Jean VALLOIR ;

Les nouveaux candidats se présentant : Jean-claude AUDRAIN, Christiane GUARCH et Paul QUERO. Henri CHEMIN les remercie.

A noter :

- Conseil d'administration le jeudi 21 mai 2015,
- Assemblée générale statutaire à BRANDERION pour le trentenaire des Soldats de France, le samedi 23 avril 2016.

Marie-claire LETURGIE présente le bilan 2014 de l'action sociale. 35 dossiers ont été présentés par 25 sections se répartissant selon les motifs suivants : 12 pour frais d'obsèques, 12 pour difficultés financières, 8 pour frais médicaux, 1 pour entrée en EHPAD et 2 pour maintien à domicile. 2 dossiers ont été refusés, 1 : il s'agissait d'un demandeur héritier et 1 parce que la date du décès remontait à plus d'un an (de date

à date). Au total, l'UNC a attribué 3 600 € et l'ONAC 10 200 € -montant partiel puisque les versements sont anonymes et nous n'avons pas toujours le retour de l'information des sections-.

Michel MAZURET transmet les demandes de médailles internes argent et le conseil d'administration valide toutes les demandes suivantes :

Mérite UNC argent

NEULLIAC	Louis LE SANG
PONTIVY	Bernard LE PEN
PONTIVY	Guy LE MOING
CARENTOIR	GERARD Jean-Claude
PLOU HARNEL	LE LAMER Maurice
MARZAN	André DANION

Le nouveau site internet a été enrichi par Marie-Claire LETURGIE, assisté de Francis PLANCKE : les formulaires ont été mis en ligne. Il reste le point « Administration » à mettre à jour avec photo, adresse, n° téléphone et adresse électronique des responsables suite à l'accord de chacun. La motion de législation et la motion sociale du responsable juridique Eric EUZEN ont été mises sur le site.

Henri CHEMIN rappelle les consignes de l'UNC nationale concernant la commémoration du 19 mars, en précisant que chaque section est autonome. Il espère qu'il n'y ait plus que la commémoration du 11 novembre rapidement, mais là aussi il y a des réticences.

René MUGNIER indique que l'UNC du Morbihan ne doit pas quitter l'UDAC afin d'éviter de favoriser la constitution d'un comité d'entente. François CRESEVEUR, en tant que Président de l'UDAC, est obligé de se rendre à la commémoration du 19 mars et c'est aussi une des raisons pour laquelle l'UNC ne peut pas se présenter au poste de Président de l'UDAC.

Suite à un courrier reçu du secteur de VANNES EST, René MUGNIER rappelle qu'un secours ne peut pas être égal pour tous. Une personne percevant 3 000 € de revenus par mois ne peut pas recevoir la même aide qu'une personne au RSA.

Un article du journal Le Point ressort les conclusions du rapport du Sénateur MARINNI sur les anciens combattants.

Henri CHEMIN indique que l'UNC nationale a procédé à l'acquisition d'un logiciel permettant de comparer et de faire ressortir tous les modifications relatives aux textes dans l'application du code des PMI.

Francis PLANCKE rappellent que sur 4.00 € versés, 2 € sont restitués aux adhérents par le biais de l'action sociale. Il demande aux Présidents de l'expliquer auprès de

leurs adhérents. Il souligne également que 32 000 € d'aide ont été accordés aux Soldat de France au niveau national.

Jean VALLOIR indique qu'en ce qui concerne les Orphelins de Guerre, seuls les Pupilles de la Nation de 39/45 sont concernés, ceux de l'Indochine ne sont pas pris en compte.

Claude LE TOHIC réaffirme que le recrutement est incontournable !

Henri CHEMIN demande aux sections de communiquer entre elles sur ce point. Il indique que le secteur de PLOËRMEL est en progression de 3 % et constate que dans le secteur de LORIENT, il y a globalement peu de Soldat de France.

Pour Claude LE TOHIC, tous les adhérents sont des recruteurs ; chacun est un moteur dans la section.

Joseph de GHELLINCK sera présent le 19 juin à la remise de képis du 3^{ème} RIMa. Il y aura présentation du drapeau devant les écoles et cela est très important pour le lien Armée Nation et le devoir de mémoire.

Il demande à tous les administrateurs une implication plus importante de chacun au niveau de la fédération départementale.

Henri CHEMIN remet à Raymond MADDI, porte-drapeau, un insigne UNC ~~de poche~~ format épinglette.

Le conseil d'administration est levé.

Henri CHEMIN
Président Départemental
UNC AEVOG du Morbihan

René MUGNIER
Secrétaire Général
UNC AEVOG du Morbihan